



GRDF est le gestionnaire du plus grand réseau de distribution de gaz en Europe. Il exploite et entretient 207000 km de réseaux en garantissant la sécurité des personnes et des biens. Présent dans plus de 9 500 communes, l'entreprise est le partenaire des collectivités qu'elle accompagne dans leur décarbonation au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

GRDF s'est doté d'une raison d'être qui consiste à agir pour donner au plus grand nombre le choix d'une énergie d'avenir, performante, renouvelable, sûre et abordable, au cœur de la vie des territoires*.

GRDF est le 1er distributeur de gaz qui s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation - tous scopes confondus et à périmètre constant - en adéquation avec l'accord de Paris.

*L'action de GRDF s'apprécie dans la durée et dans sa globalité

Le point de vue de GRDF sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Documents essentiels pour atteindre nos objectifs de transition, les projets de PPE3 et de SNBC3 soumis à la concertation reposent sur des partis pris contestables. Notamment, GRDF regrette le choix délibéré de faire de l'attaque du réseau de gaz un marqueur politique, malgré l'absence criante d'études d'impact pour en mesurer les effets. Ce choix traduit une défiance sur la capacité des gaz verts et de leurs usages à contribuer sur le long terme à la décarbonation de la France, difficile à expliquer. Dans une transition qui ne peut réussir sans réduire significativement les consommations d'énergie et où toutes les énergies décarbonées sont et seront nécessaires, l'enjeu d'accélération nécessite une mobilisation sobre et efficace de nos ressources naturelles, un accent plus fort sur l'adaptation des solutions au dérèglement climatique et une attention aux conséquences des choix sur la compétitivité de la France, donc sur l'emploi et sur le pouvoir d'achat.

GRDF constate que les mesures sur lesquelles reposent la décarbonation du bâtiment ne démontrent pas leur efficacité technique et économique. GRDF s'étonne de la persistance d'une mesure, pourtant écartée à l'issue d'un débat nourri, visant à une interdiction -qui ne dit pas son nom- des chaudières au gaz d'ici 2030, sans étude d'impact. Cumulées, les hypothèses conduiraient à ce qu'1/5 ménage change d'installation intérieure en 5 ans, occultant le fait que ce changement occasionne des travaux importants qui se confrontent à la capacité d'investissements des ménages.

GRDF regrette l'accent mis sur l'avenir des réseaux de distribution de gaz en dehors d'une approche globale du système énergétique, alors même que les réseaux électriques annoncent des besoins de financement inédits.

Des gisements accessibles de sobriété et d'efficacité existent pourtant qui, associés au verdissement déjà engagé de nos consommations résiduelles, permettront d'atteindre sereinement nos objectifs climatiques. Un scénario démontré par les *Perspectives Gaz*.

Pour une transition sécurisée, efficace énergétiquement et économiquement

Après 3 ans de sollicitation des parties prenantes, les projets de PPE3 et SNBC3 ne parviennent pas à atteindre complètement les objectifs visés – en termes de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES – et ils reposent sur certaines hypothèses peu réalistes.

Une trajectoire de gaz verts qui dénote avec la nécessité d'accélérer la production d'énergie renouvelable

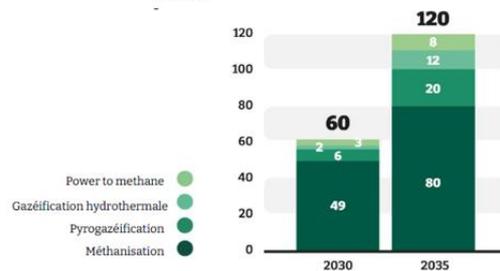
Préambule :

Sur la méthode, la ré-interrogation, lors d'une réunion organisée par la DGEC ce 11 décembre, des objectifs biogaz publiés dans le projet de PPE3, alors que la concertation est en cours, pose la question de sa sincérité. Dans le présent cahier d'acteur, GRDF se prononce ainsi strictement sur les éléments publiés dans le projet de PPE3 soumis à concertation. Dans le cas où des démarches de concertation parallèle ou ultérieure étaient menées, GRDF ne se prononcera que si les règles du jeu sont clairement fixées. Le cas échéant, si ces démarches venaient apporter des modifications substantielles telle que la baisse des objectifs affichés de production de biogaz, la réponse développée ci-après deviendrait caduque.

Seule filière d'énergie renouvelable ayant atteint les objectifs fixés pour la période précédente, le projet de PPE3 ne reconnaît pourtant pas le dynamisme des filières de production de gaz renouvelable. Alors que la trajectoire proposée pour 2030 -uniquement pour la méthanisation- dans le document se rapproche des objectifs portés par la filière, l'objectif proposé pour 2035 s'apparente à un signal d'arrêt de la filière en 2030. GRDF regrette aussi que les technologies de pyrogazéification –toujours en attente d'un appel à projet, de méthanation et de gazéification hydrothermale ne soient pas reconnues, malgré leur capacité à résoudre à la fois des problématiques de traitement de déchets et de production d'énergie. Ces filières s'appuient

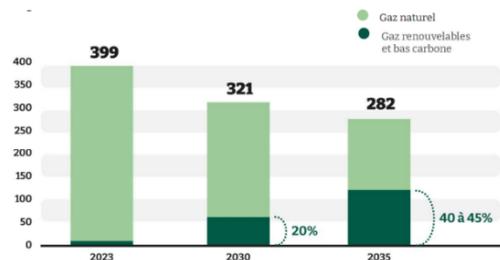
pourtant sur un écosystème de grandes entreprises, de jeunes pousses et de centres de recherche français prometteur pour l'avenir.

Trajectoire de production de gaz renouvelables et bas carbone injectée dans les réseaux gaziers (hors hydrogène)
TWh PCS



Conjugué avec les actions de sobriété et d'efficacité, permettant les baisses de consommation de gaz, le développement des filières de production permettra d'atteindre 20% de gaz verts dans la consommation en 2030 et 40% en 2035.

Part de gaz renouvelables et bas carbone dans la consommation de gaz (hors hydrogène)
TWh PCS



La biomasse, une ressource multiple évaluée qui doit faire l'objet d'une mobilisation efficace

GRDF regrette l'absence de mise en débat sur les fléchages de la biomasse. Les « premiers éléments d'arbitrages », ne garantissent pas un usage performant de cette ressource précieuse. Le débat public doit se dessiner autour des notions d'efficacité de mobilisation des biomasses, des externalités procurées par certaines filières de valorisation (préservation des sols) ou de l'acceptabilité sociale (usages territoriaux).

Loin de la caricature martelée, de nombreuses études démontrent que les ressources en biomasses ont un potentiel supérieur aux besoins¹.

¹ Transitions 2050 (Ademe), Solagro pour FranceAgrimer (2024), Quelles biomasses pour la transition énergétique en 2050 (2024), Solagro.

Le scénario des Perspectives Gaz offre une voie sécurisée et économique vers la transition

Les Perspectives Gaz 2024 établissent une trajectoire de transition compatible avec nos objectifs climatiques et énergétiques : elles projettent une baisse de consommation de gaz tirée par les actions de sobriété et l'efficacité des nouveaux équipements.

Les usages directs du gaz vert évitent d'imposer des contraintes excessives dans des secteurs pour lesquels l'électrification n'est ni nécessaire pour l'atteinte de la neutralité carbone, ni la plus pertinente sur le plan technique ou économique.

Les usages directs des gaz verts permettent une décarbonation efficace énergétiquement et économiquement

GRDF déplore que le scénario présenté envisage une interdiction - qui ne dit pas son nom - des chaudières comme unique levier pour opérer les baisses de consommation de gaz.

La faisabilité du projet de PPE3 demeure sujette à caution. Elle impliquerait un changement contraint d'installations intérieures de près de 6 millions de foyers tous vecteurs confondus (électricité, fioul, gaz, bois) d'ici 2030. Ce scénario implique qu'un ménage sur 5 réalise des travaux lourds de réfection de son intérieur pour changer de système de chauffage.

Face à ces contraintes, la PPE3 fait courir le risque d'un développement massif des équipements électriques les moins performants, comme les convecteurs électriques, au détriment du pouvoir d'achat et au risque d'ajout de contraintes sur le système électrique, alors que les scénarios de RTE intègrent une forte baisse de leur nombre pour assurer la sécurité d'approvisionnement électrique française.

Également, aucune étude complète du système énergétique n'est venue confirmer la faisabilité technique d'un tel scénario et la garantie du maintien de la sécurité d'approvisionnement à tous les pas de temps, alors même que les exemples étrangers montrent les difficultés que génèrent ce type de mesure (congestion

du réseau de distribution électrique aux Pays-Bas, inégalités sociales dans l'accès à l'énergie en Californie).

Aucune étude publique, couvrant l'ensemble du système énergétique, ne démontre la soutenabilité économique d'un transfert massif des équipements de chauffage qu'impliquerait le projet de PPE3.

En prenant en compte l'ensemble des coûts (production d'énergie, infrastructures et équipements de chauffage), le cabinet Artelys² met en évidence un surcoût élevé de l'électrification du chauffage des bâtiments (+40 à +90€/MWh) comparée au maintien de chaudières progressivement alimentées en biométhane. Pour un ménage, le surcoût représenterait 300-600€ /an.

En sus de l'enjeu financier d'accompagnement des ménages que cela induirait, les contraintes budgétaires imposent d'optimiser le volume d'investissements à réaliser dans le système énergétique pour opérer la transition. Ainsi, la pertinence de réaliser des investissements massifs dans le système électrique ou dans de nouveaux réseaux de chaleur (RCU) interroge, là où les infrastructures gaz existantes permettent d'acheminer une énergie de plus en plus renouvelable et à terme intégralement décarbonée, avec une efficacité supérieure et pratiquement sans nouveaux investissements de développement. Plusieurs études concordantes montrent ainsi qu'un scénario misant sur le développement des gaz verts, impliquant une moindre substitution d'usages, permet une optimisation des investissements à réaliser par les ménages et dans le système énergétique, au bénéfice des consommateurs.³

GRDF regrette que les pouvoirs publics envisagent ce scénario de renouvellement d'équipements, contraint et prématuré, alors que des baisses de consommation comparables peuvent être réalisées en mobilisant des leviers de sobriété, de déploiement des équipements efficaces (chaudières THPE et PAC hybrides) et par l'alimentation de ces équipements par du gaz vert, tel que présenté dans les Perspectives Gaz 2024⁴.

Le projet de PPE3 considère par ailleurs que « le re-

² [Comparaison économique de différents scénarios d'électrification du chauffage dans le bâtiment à horizon 2050 Artelys](#); & [Analyse technico-économique de différents scénarios d'électrification du chauffage dans le secteur résidentiel à horizon 2030. - Artelys](#)

³ Dont l'étude « [Les bénéfices des complémentarités énergétiques | Confrontations EU](#) »

⁴ [Perspectives gaz 2024 \(grdf.fr\)](#)

cours au GNV/BioGNV reste à moyen et long terme limité aux cas où l'électrification est impossible » et propose une trajectoire de 4 TWh de GNV par les poids lourds en 2030. GRDF constate le décalage avec la situation actuelle : les consommations en 2023 étaient déjà de 3,4 TWh, les 4 TWh devraient être atteints en 2024, démontrant l'appétence du secteur pour une solution mature, plébiscitée par les collectivités et compétitive pour le transport routier. A l'inverse, 46% de la flotte de poids lourds serait électrique en 2030 malgré 550 immatriculations seulement pour cette motorisation en 2023.

L'approche adoptée sur les réseaux de distribution est dépourvue d'une vision globale du système énergétique

En s'interrogeant sur le coût du seul réseau gaz, alors même que les réseaux électriques annoncent 200 Md€ d'investissement, le document ne permet pas une réflexion éclairée sur l'évolution des coûts de l'énergie et de leur optimisation.

Les orientations prises d'un déploiement massif des RCU questionnent sur l'efficacité économique de ce choix : investir dans de nouveaux RCU là où des infrastructures gazières, disponibles et amorties, permettent de valoriser des gisements de biomasse interroge.

En réfléchissant à l'équilibre du système électrique uniquement au prisme du déploiement de solutions de flexibilité électriques, le projet de PPE3 occulte le couplage des systèmes électrique et gazier : le report d'usages thermosensibles non pilotables vers le système électrique en cas d'abandon de réseaux de gaz aura des impacts sur la sécurité d'approvisionnement électrique, qui ne sont pas pleinement mesurés aujourd'hui et qui conduiront à un surdimensionnement coûteux du système électrique qui doit être évalué objectivement.

L'hybridation des systèmes permet de répondre efficacement à la pointe de consommation sur tous les pas de temps. Les usages hybrides électricité/gaz s'avèrent une solution performante de flexibilité de la demande qui limite l'impact sur la pointe électrique et optimise les solutions de décarbonation des systèmes énergétiques.

Echéance exigeante, la PPE3 et la SNBC3 doivent activer durablement les leviers de sobriété et d'efficacité tout en accélérant la décarbonation de nos usages énergétiques résiduels, à un coût abordable et maîtrisé.

Le principe d'efficacité – aussi bien énergétique qu'économique – constitue une boussole essentielle qui permettra d'identifier les mesures à même de sécuriser la transition énergétique.